



**HAL**  
open science

## Agroforesterie

Stephane Sachet

► **To cite this version:**

Stephane Sachet. Agroforesterie. Dictionnaire juridique des transitions écologiques, 2018, pp.90-91.  
hal-03599587

**HAL Id: hal-03599587**

**<https://hal.science/hal-03599587>**

Submitted on 7 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le concept d'agroforesterie formulé en 1978 par le forestier canadien John G. Bene, désigne l'association de pratiques agricoles et sylvicoles sur un même espace. La forêt paysanne, composée de bocages, prés-vergers, noyeraies et autres prés-bois, constituait en 1929 30 % du revenu agricole à l'hectare. L'arbre est pourtant tombé en désuétude au sein de la société agricole lors de la révolution verte et ses remembrements dès 1960. En effet, l'agrandissement du parcellaire au détriment des haies était devenu un symbole de modernisation et la promesse d'une reconnaissance sociale. Le bocage, qui protégeait les cultures du bétail et organisait leurs déplacements vers les communs, a chuté de 15 % en 1950 à 1,25 % de la surface agricole utile (SAU) actuelle. Les prés-vergers associant élevage et production cidricole ne représentent plus que 0,36 % de la SAU. Les systèmes agroforestiers représentent en 2018 1,7 % de la SAU avec 470 000 hectares. Alors qu'ils représentaient 45 % des surfaces boisées en 1950, on observe parallèlement au recul agroforestier la forte progression de la forêt (34 % du territoire métropolitain, contre 37 % pour les SAU). L'agroforesterie se renouvelle sous deux formes, dont les premiers signes datent des années 1970. La première, initiée par des associations locales de défense du bocage, développe une approche environnementale en réaction aux impacts écologiques des remembrements. Des haies coupe-vent sont implantées avec, comme objectifs parallèles, de cantonner l'érosion des sols et la pollution de l'eau. Les haies deviendront aussi dans les années 1990 un refuge pour la biodiversité et un symbole d'agriculture durable et biologique. Les agriculteurs 89 A Agroforesterie Collection « Transition & Justice » conventionnels sont restés distants de cette approche. La seconde forme associe culture et sylviculture, elle est expérimentée depuis la fin des années 1980. Ces plantations sont composées d'alignements intraparcellaires adaptés aux machines agricoles. Ces travaux aboutiront à des références techniques pour limiter la concurrence des arbres sur les cultures tout en optimisant les synergies, ce que l'on a pu qualifier un temps d'agroforesterie moderne. L'enjeu était de réintroduire l'arbre productif dans le prisme du progrès agricole. Ce schéma se développe en France avec environ 20000 hectares en 2018 malgré des surfaces limitées – 0,07 % de la SAU, l'éligibilité de ces parcelles aux paiements directs de la PAC (2006) ayant favorisé ce développement (Circulaire ministérielle DPEI/SPM/SDCPV/C2006-4038). À l'échelle de l'Union européenne, c'est donc avec l'adoption du Règlement de développement rural no 1698/2013 du Parlement européen et du Conseil (art. 44) que l'agroforesterie se fait une place à part entière dans la PAC (période 2007-2013). En France, cette mesure spécifique est activée en 2010 (Circulaire ministérielle DGPAAT/SDBE/SDFB/C2010-3035). L'agroforesterie devient une culture pérenne additionnelle qui augmente la production totale de biomasse par l'échange de services écosystémiques avec les cultures annuelles. Les arbres ont un effet d'aggradation des sols, ils sont un facteur de fertilité et de bien-être animal. Ils génèrent des régulations microclimatiques et hydriques, ils stockent du carbone. En offrant gîte et couvert aux auxiliaires et ravageurs de cultures, l'arbre participe d'une lutte biologique intégrée. L'agroforesterie convainc un nombre croissant d'agriculteurs, au moment où les rendements décroissent malgré les innovations technologiques. Les politiques agricoles ne s'opposent plus à l'arbre. Les piliers 1 et 2 de la PAC ont gagné en cohérence (Règlement de développement rural no 1305/2013 – PAC 2014/2020), mais les aides aux plantations et la réglementation devraient être simplifiées. L'intégration du « Plan de développement de l'agroforesterie » (2015) en tant que pilier du « Projet agroécologique pour la France » adopté en 2013 est en ce sens emblématique. Pourtant le ratio plantation/ arrachage reste déficitaire, cela sous l'effet de freins sociaux et institutionnels, doublés de la crise de l'élevage qui reste le système productif le plus favorable aux arbres.

Stéphane SACHET

## Bibliographie indicative

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts, Plan de développement de l'agroforesterie : Pour le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers, 2015 (accessible en ligne)